

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01094

Numéro SIREN : 482 667 094

Nom ou dénomination : A.E.C MEDITERRANEE

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2019 sous le numéro de dépôt 8503

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER
C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

A.E.C MEDITERRANEE

753 rue Marius Petipa
34080 Montpellier

V/REF :
N/REF : 2005 B 1094 / 2019-B-8503

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 07/06/2019,
les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le
31/12/2016.

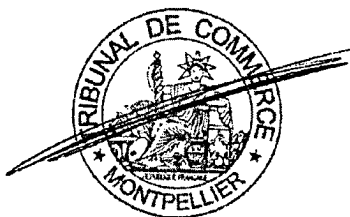
Procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2017

Concernant la société

A.E.C MEDITERRANEE
Société à responsabilité limitée
753 rue Marius Petipa
34080 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-8503 le 07/06/2019
R.C.S. MONTPELLIER 482 667 094 (2005 B 1094)

Fait à MONTPELLIER le 07/06/2019,
LE GREFFIER



AEC MEDITERRANEE
Sarl au capital de 10000€
Siège social 67 RUE JOE DASSIN
34080 MONTPELLIER
Rcs MONTPELLIER 482 667 094

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an 2017,
le 30 JUIN, à 9 heures

Les associés de la société AEC MEDITERRANEE, société à responsabilité limitée au capital de 10000€, divisé en 1000 parts de 10€ chacune, se sont réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur la convocation de la gérance.

Sont présents :

Monsieur TRAN VAN BA Michel, propriétaire de -----	668 parts
Monsieur ATTAD Youssef, propriétaire de -----	166 parts
Monsieur ALLALI Farid, propriétaire de -----	166 parts
Total -----	1000 parts

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée est présidée par Monsieur TRAN VAN BA Michel, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 et décision à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2016
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée,

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes ;

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 25064 € et que les sommes distribuables sont constituées comme suit :

Origines du résultat à affecter :

• résultat de l'exercice	25064 €
• report à nouveau antérieur	48106 €
• prélèvement sur les réserves	. €
• Total	73170 €

Affectation proposée :

• réserve légale	. €
• autres réserves	73170 €
• report à nouveau	. €
• dividendes	. €
• Total	73170 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents ou leur mandataire.

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

Désignation de l'entreprise AEC MEDITERRANEE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 67 Rue Joe Dassin Parc 2000 34080 MONTPELLIER

SIREN

4	8	2	6	6	7	0	9	4
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1	2
---	---

 Durée de l'exercice précédent *

1	2
---	---

certifié conforme

		Exercice N clos le	
		3 1 1 2 2 0 1 6	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	16 980
	Fonds commercial *		
	Autres *	014	
	Immobilisations corporelles *	028	38 827
	Immobilisations financières * (1)	040	7 765
	Total I (5)	044	63 572
ACTIF CIRCULANT	STOCKS		
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	
	Marchandises *	060	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	
	Créances (2)		
	Clients et comptes rattachés *	068	213 977
	Autres * (3)	072	46 140
	Valeurs mobilières de placement	080	56
	Disponibilités	084	7 641
	Charges constatées d'avance *	092	
	Total II	096	267 814
Total général (I+II)		110	331 387
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	10 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	1 000
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	25 064
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	84 169
	Provisions pour risques et charges	Total II	154
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	28 306
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	
	Produits constatés d'avance	174	11 945
	Total III	176	209 289
Total général (I + II + III)		180	293 459
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Feuille de présence	parts	signatures
Monsieur TRAN VAN BA Michel	668	
Monsieur ATTAD Youssef	166	
Monsieur ALLALI Farid	166	
Total parts	1000	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		AEC MEDITERRANEE		Néant ☐ *		
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Exercice N clos le 13/11/2016		
Formulaire déposé au titre de l'IR						018		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					209	210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	214		
		Services *			217	218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *						224	
	Subventions d'exploitations reçues						226	
	Autres produits						230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	483 466	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	
	Variation de stocks (marchandises) *						236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	244	
	Rémunérations du personnel *						250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	
	Dotations aux amortissements *						254	
	Dotations aux provisions						256	
	Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *, dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)					259	260	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	480 830
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	2 636	
Produits financiers (III)		280	2	Charges financières (V)		294	159	
Produits exceptionnels (IV)						290	22 585	
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) / dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347	348	300		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	25 064	
B – RÉSULTAT FISCAL						312	25 064	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *		248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexties)		986	ZFU-TE (44. octies et octies A)		987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	JEI (44. sexties A)		989		
	ZRD (44. terdecies)		127	ZRR (44. quindécies)		138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)		990		
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer		344	350
		Créance due au report en arrière du déficit					346	
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)					655	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	12 432	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356		
	Déficits antérieurs reportables * 25 302 dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370		